

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Conseil Régional
Avis n° 2022-27	
Date d'examen : 09/06/2022	Objet : organisation de l'évènement « Veilleurs de vent » dans la RNR de la Massonne, en Charente-Maritime.

Contexte et objectif de la demande

Cet évènement ponctuel marque les 25 ans de la réserve naturelle régionale de la Massonne située au fond du Marais de Brouage en Charente-Maritime. Il a déjà eu lieu dans une même configuration en 2017 et 2020 et vise à concilier une approche sensible et artistique avec la sensibilisation à la nature. Cette année les 18 artistes en résidence vont « phosphorés » du 2 au 7 octobre sur le thème « Réensauvager le monde » avec une ouverture au public et présentation de leurs travaux et réflexions aux journées portes ouvertes de la réserve prévues les 8 et 9 octobre 2022.

Les visiteurs sont invités le temps d'une promenade contée tout au long d'un chemin balisé à découvrir le pouvoir de l'approche sensible en lien avec la littérature, l'art et l'imagination. Toutes les créations artistiques seront réalisées au sein de la réserve naturelle telles des œuvres éphémères pour rappeler la fragilité des milieux naturels et la nécessité de les préserver.

La demande aux membres du CSRPN porte sur la dérogation à l'interdiction de circulation hors des chemins dans la RNR de la Massonne, lors de la semaine de résidence d'artistes et des journées portes ouvertes, du 2 au 9 octobre 2022.

L'évènement « Veilleurs du Vent » est prévue tous les 2 ou 3 ans.

Méthodologie suivie :

18 artistes : 3 peintres, 3 architectes et artisans, 3 écrivains, 6 conteurs, 2 musiciens et 1 photographe sont invités sur le site à concevoir une prestation de leur choix sur le thème indiqué qu'ils feront découvrir les 8 et 9 octobre au public. Chaque création artistique sera réalisée avec les matériaux naturels trouvés sur place ou mis à disposition par le gestionnaire (argile, bois, résidus de coupe et autres matériaux éco-responsables). Les créations sont disposées en bordure de sentiers de découverte balisés. Le gestionnaire principal des lieux (NE17) présente une vidéo réalisée précédemment qui rend bien l'ambiance et la nature des réalisations artistiques.

Mesures d'évitement et de réduction :

Le sentier de découverte est déjà existant ; il n'y a aucune intervention de défrichage ou autre atteinte aux milieux naturels. Il offre un cadre de promenade exceptionnel tout en évitant les secteurs sensibles. Les éventuels nouveaux cheminements se font sous contrôle du gestionnaire. La période des animations en octobre a été choisie afin de minimiser le dérangement et l'incidence sur la flore et la faune protégées.

Discussions et examen du dossier en séance

Avis du rapporteur : avis très favorable en raison de l'absence d'une quelconque incidence sur les habitats naturels générée par cette opération culturelle et artistique. Les opérations précédentes de 2017 et 2020 ont été un gros succès populaire qui correspond bien à l'esprit des lieux et à la volonté des gestionnaires et du propriétaire d'ouvrir la réserve avec cette approche culturelle et sensible.

Questions des membres du CSRPN :

- Quelle est la fréquentation lors des 2 dernières manifestations ? 1200 personnes en 2017 et 800 en 2020.

- Quel est le public visé ? La communication autour de l'évènement est volontairement locale, pour rester proche du public des environs et favoriser un meilleur ancrage territorial.
- Liberté de parcours et cheminements ? Le cheminement est balisé, il est organisé selon plusieurs boucles, sans aller-retour et croisement des personnes. Les zones sensibles sont évitées.
- Devenir des œuvres même éphémères ? Elles sont conservées sur place et stockées quand elles ne sont pas volées !
- Combien de journées portes ouvertes en 2022 ? Aucune, c'est la seule occasion de visiter la RNR cette année, en dehors des visites guidées.
- Pour rendre compte des prestations, pourquoi ne pas filmer plutôt que réaliser des images ? Une communication filmée est en effet prévue, des vidéos et prises de sons ont été réalisés lors de l'édition 2020, mais manque de temps pour réaliser le montage vidéo.
- Le dossier manque d'éléments de cadrage technique, de visualisation cartographique des itinéraires avec l'emplacement des artistes, en lien avec la sensibilité des milieux et des espèces remarquables. Le conservateur indique que les artistes choisissent leur secteur d'exposition/œuvre, suite à une visite du site et sensibilisation aux enjeux biodiversité. Il est difficile de préjuger de l'emplacement des œuvres et animations. Mais un compte-rendu des portes ouvertes dans le mois qui suit la manifestation pourrait être réalisé et envoyé aux membres du CSRPN avec les éléments demandés.
- Quelle est l'évaluation à posteriori des éditions précédentes ? Hormis le vol des installations artistiques, aucune détérioration n'a été constatée sur site, même lors de la fréquentation par 1200 personnes.

Délibération et avis du CSRPN

En conclusion, le CSRPN Nouvelle-Aquitaine apporte un avis favorable à l'unanimité à l'organisation des portes ouvertes « Veilleurs de vent », du 2 au 9 octobre 2022, avec réalisation d'un reportage et témoignage des activités des 8 et 9 octobre, envoyés au CSRPN NA dans le mois qui suit l'évènement.

Le CSRPN autorise le pétitionnaire pour l'organisation des 2 autres évènements suivants (résidences d'artistes) sans repasser par l'agrément du CSRPN, à condition que les manifestations soient de même nature. Une simple information suivie d'un compte-rendu sur le déroulement de ces deux évènements seront à envoyer à la DREAL NA et au CSRPN NA.

Enfin il est demandé d'explicitier ce qui oblige en droit à soumettre une demande d'autorisation au CSRPN : est-ce lié à un problème réglementaire, à la non-conformité au plan de gestion de la réserve régionale, à un problème de sécurisation de la démarche d'ouverture au public ?

La proposition est soumise au vote :

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à la majorité un avis favorable avec remarques formulées en séance et énumérées ci-dessus, à l'organisation de l'évènement « Veilleurs de vent » du 2 au 9 octobre 2022 et pour les deux autres évènements qui seront organisés les années suivantes.

Le Président du CSRPN N-A
Laurent Chabrol
Le 10/06/22



